

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

5 20~

ID: 059-245900758-20210705-2021D121-DE

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 35 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 40

Etaient présent(e)s:

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

M. BAUDRY José, procuration à M.DUYCK
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.MAHIEU
Mme GRAMMONT Agnès,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M.FICHEUX
M.PARENT Michael, procuration à M.HURLUS
M.RAVET Pierre-Luc,
M.THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

Secrétaire de séance : M.DUYCK Joël

Envoyé en préfecture le 05/07/2021 Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

ID: 059-245900758-20210705-2021D121-DE

Délibération n°2021D121 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Projet de délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité - Dispositif Conseiller Numérique France Services – 2e poste.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article $3-l-1^\circ$;

Vu la délibération 2021D051 du Conseil communautaire du 15 avril 2021,

Considérant que la Communauté de communes Flandre Lys est éligible à l'accueil, non pas d'un, mais de deux conseillers numériques France Services,

Il convient donc de porter à deux le nombre de postes créés en CCFL dans le cadre du dispositif Conseillers numérique France Services.

Allouée sous forme de subvention, la prise en charge de l'Etat permet de rémunérer les conseillers à hauteur du SMIC pour une durée de deux ans. Pour une structure publique, la subvention totale s'élève à 50 000 € par poste.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil de :

- > Valider la création d'un 2e emploi dans le cadre du Dispositif Conseiller Numérique France Services.
- Créer à compter du 1^e septembre 2021 un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 24 mois maximum.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition cidessus.

Pour extrait conforme au registre,
Eait à la CCEL,
Le Président,
Jacques HURLUS